



CHARTRE DU REPRESENTANT LEGAL

École de Rugby – Les P'tits ROC



1. CHAQUE REPRÉSENTANT LÉGAL S'ENGAGE À :

- Respecter les valeurs et les règles de l'École de Rugby
- Encourager tous les enfants sans distinction
- Accompagner leur enfant dans une pratique fondée sur le plaisir, l'apprentissage et le respect
- Respecter les éducateurs, dirigeants et arbitres et leurs décisions
- Adopter un comportement positif et bienveillant au bord des terrains
- Ne pas intervenir dans les choix sportifs ou pédagogiques réalisés par les éducateurs
- Participer, dans la mesure du possible, à la vie du club, aux déplacements et aux actions de bénévolat
- Se mettre à la disposition de l'éducateur en cas de force majeure
- Déposer et récupérer son/ses enfant(s) à l'heure indiquée par l'éducateur
- Penser à réclamer les affaires oubliées lors des entraînements (*marquage recommandé*)
- Utiliser Sporteasy pour informer de la présence / absence de l'enfant (**vendredi soir maximum**) et pour communiquer avec l'éducateur et/ou les responsables du club

2. SES DROITS DANS LE CADRE DE L'ÉCOLE DE RUGBY :

- Aux bonnes conditions d'accueil
- Au respect et à la sécurité de chacun
- A la compétence de l'encadrement : qualification des intervenants
- Au contrôle des présences

Signature du représentant légal